

Collecte des matières résiduelles

Changement pour les rues en sens unique et en cul-de-sac

Rimouski, le 8 Janvier 2024

Aux résidents des rues à sens unique et des rues en cul-de-sac sans espace de retournement

Objet : Collecte des déchets (ordures, recyclage et compost) dans les rues à sens unique ou en cul-de-sac

À partir du **5 Février 2024**, les camions de collecte des déchets ne circuleront plus en sens inverse dans les rues à sens unique. Cette mesure vise à éviter les accidents routiers et à assurer la sécurité des chauffeurs et de la population.

Le bras articulé qui vide les bacs roulants se situe sur le côté droit du camion. Pour cette raison, nous demandons aux résidents des rues à sens unique de positionner leurs bacs roulants du côté droit de la rue afin que la collecte puisse s'effectuer correctement et dans le sens de la circulation.

Pour les résidents des rues en cul-de-sac sans espace de retournement, le camion circulera dans la rue de sorte à pouvoir ressortir de l'avant. Les bacs roulants devront être placés du côté de la rue permettant au camion de les collecter de son côté droit.

Le schéma suivant illustre les différents scénarios possibles :

Disposition des bacs - rues à sens unique et cul-de-sac sans espace de retournement



Nous vous remercions de votre précieuse collaboration